

Registre n°: ..... Scellé n°: 107961  
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: 18 rue de l'Académie 67  
 PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): BB pepinster  
 Adresse: Tervoli  
 DEMANDEUR: BB doe  
 Adresse: Pinxeffe cob  
 INSTALLATEUR: BB doe  
 Adresse: Pinxeffe cob  
 TVA ou CI: 047628436 472 Stavelot



2500

GRD: 047628436 Compteur n°: ..... Index: ..... Code EAN: .....

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : A1307 Mesureur d'isolement n°SGS : A1364 Mesureur de continuité n°SGS : A1364  
 Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102  
 Date de contrôle : 10/11/10 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

- Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)  
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis)  
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)  
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)  
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) [voir verso]

Type d'installation : ~~existante~~ - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier : .....  
 Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres) - compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : non

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non  
 Raccordement : tension : 230V V AC-DC ; Protection raccordement : existante : ..... A prévue : 63 A  
 Câble alimentation tableau principal : ..... L x ..... mm<sup>2</sup>, type : Branb ; Inter. général : 06/63A type : A  
 prise de terre : ~~boucle - barres - oriques - conducteur horizontal~~  
 Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 15 ; Ra = 19,6 Ω ; Ri tot = 10 MΩ

DESCRIPTION:  voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	I <sub>Δn</sub> (A)	I <sub>Δn</sub> (mA)
<u>63</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>soin plans</u>

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	I <sub>Δn</sub> (A)	I <sub>Δn</sub> (mA)
<u>63</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>soin plans</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bain - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences extérieures particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

### INFRACTIONS - REMARQUES:

.....  
 .....

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

### CONCLUSION : (Information importante au verso)

- Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ex (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 10/11/11. Le DPCDR général est état plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux trois personnes intéressées.
- L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ...../...../.....
- Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:  
 N° + nom + signature

NOM - FONCTION/QUALITE:  
 Vu inspecteur à la date ci-dessus

VISA DU GRD:  
 .....  
 DATE: .....

Feuillet BT n° 172902

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

Registre n°: 107963 Scellén n°: 107963  
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: nu de Rodière 43  
 PROPRIETAIRE (Nom et adresse): les pepiniers  
 Adresse: 108004  
 DEMANDEUR: BB elect  
 Adresse: Privage 20B  
 INSTALLATEUR: BB elect  
 Adresse: 4040 s Fermebt  
 TVA ou CI: 0146254360



GRD: OMRS Compteur n°: ..... Index: ..... Code EAN: .....

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS: A1364 Mesureur d'isolement n°SGS: A1364 Mesureur de continuité n°SGS: A1364  
 Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212  
 Date de contrôle : 20/10/11

Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)  
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis)  
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)  
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)  
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : ~~existante~~  nouvelle ~~extension~~ ~~modification~~ ~~temporaire~~ ~~chantier~~  
 Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement autres) ~~compteur de chantier~~ ~~domestique~~ ~~parties communes d'une installation résidentielle~~, autres: commun

Début des travaux : fondation ~~avant~~ après 1.10.81 - Installation électrique avant ~~après~~ 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non  
 Raccordement : tension : 230 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : ..... A type : .....  
 Câble alimentation tableau principal : 4 x 10 mm<sup>2</sup>, type: PVCUB ; Inter. général : différentiel A type : .....  
 Type prise de terre : ~~boule~~ ~~barres~~ ~~piquet~~ ~~conducteur horizontal~~  
 Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 5 ; Ra = 19,6 Ω ; Ri tot = 10 MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
<u>40</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Existence de salles de bains lessiveuse lave-vaisselle sècheur salle de douche : oui non ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Existence des influences extérieures particulières : oui - non (si oui, voir en annexe) ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Eclairage TBTS placé : oui non ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Chauffage électrique placé : oui non ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Etat du matériel électrique : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~ pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : ~~bon~~ ~~infractions~~ ~~remarques~~

**INFRACTIONS - REMARQUES:**

.....

.....

.....

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE :** voir verso

**CONCLUSION :** (Information importante au verso)  
 Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  
 L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE sous réserve de  (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 10/10/11. Le DPCDR général est  plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux ~~deux~~ ~~trois~~ personnes intéressées.  
 L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.  
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ...../...../.....  
 Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR: [Signature] NOM - FONCTION/QUALITE: Vu inspecteur à la date ci-dessus  
 N° + nom + signature

VISA DU GRD: .....  
 DATE: .....

Feuillet BT n° 172904